



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



CADRE D'ÉMISSION OBLIGATAIRE

# Objectifs de développement durable

**EN BREF**

#MondeEnCommun

Le groupe AFD finance, accompagne et accélère les transitions nécessaires pour un monde plus juste et résilient. Il contribue ainsi à mettre en oeuvre la politique de la France en matière de développement durable et de solidarité internationale.

Il se compose de l'Agence française de développement (AFD), en charge du financement du secteur public et des OSC, de la recherche et de la formation ; de sa filiale Proparco, dédiée au financement et à l'accompagnement du secteur privé ; et d'Expertise France, agence de coopération technique.

Les quatre principes clés du cadre d'émission obligataire Objectifs de développement durable (ODD) dans lequel s'inscrit chaque émission obligataire ODD du groupe AFD et que le Groupe s'engage à respecter sont :



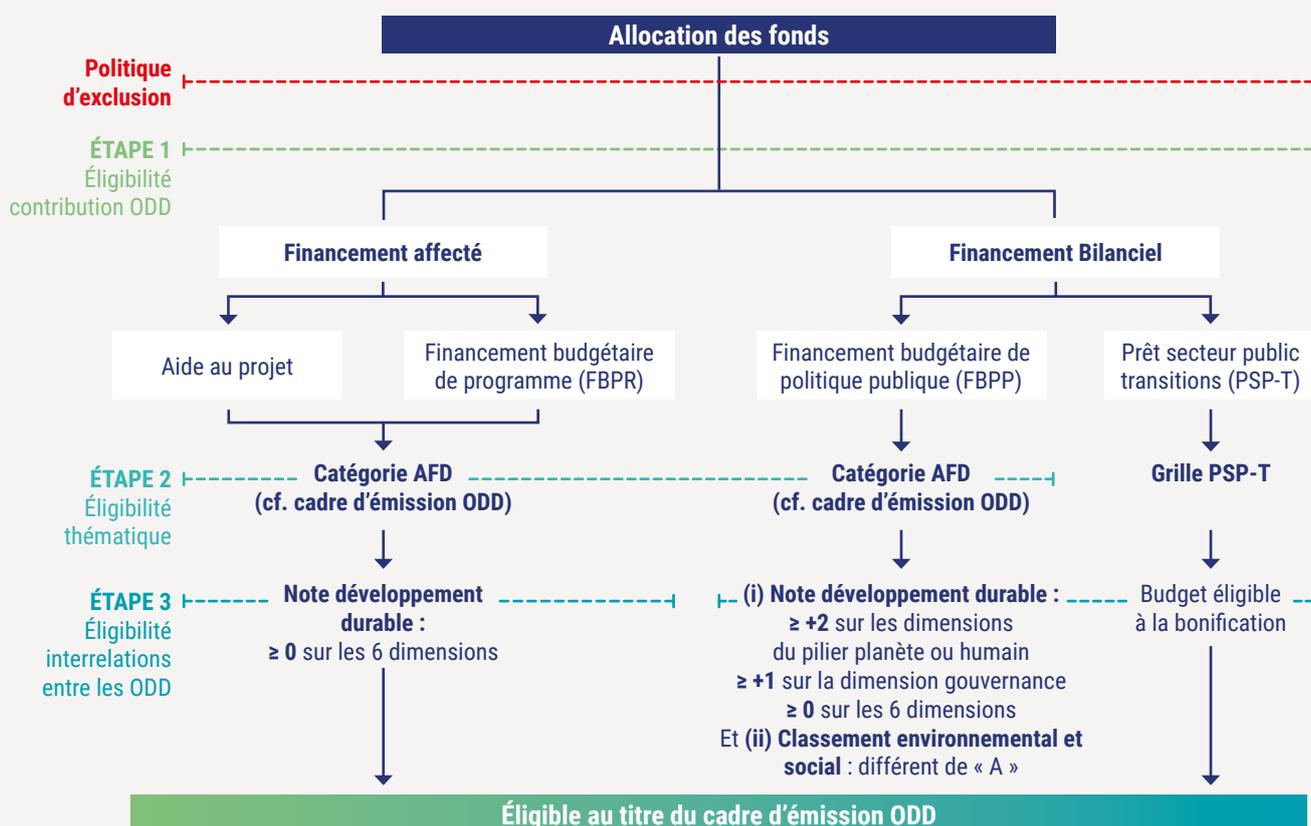
## 1 Utilisation des fonds

Un prêt est éligible lorsqu'il satisfait les conditions suivantes :

- 1. CONTRIBUTION ODD** : l'objet du financement est identifié comme contribuant à au moins un Objectif de développement durable en dehors à l'exception des ODD n°1 et n°17.
- 2. ÉLIGIBILITÉ THÉMATIQUE** : le prêt correspond aux catégories éligibles présentées dans le cadre d'émission.
- 3. PRISE EN COMPTE DES INTERRELATIONS ENTRE LES ODD** : le prêt devra i/ respecter les exclusions générales et les diligences spécifiques par secteur d'activité du groupe AFD, et ii/ faire l'objet de notes a minima neutres et/ou positives sur toutes les dimensions de l'avis développement durable pour les opérations de l'AFD et de Proparco.

À noter : les prêts de financements budgétaires de politiques publiques (FBPP) et les prêts secteur public transitions sur la zone géographique Outre-mer (PSP-T) ont des conditions d'éligibilité adaptées (cf. le cadre d'émission ODD).

### ■ Vue d'ensemble des critères d'éligibilités par type d'opération



## ■ Catégories de projets éligibles

ODDs	Catégories ICMA SBP / GBP	Catégories AFD / PROPARCO
	GBP : Adaptation aux changements climatiques	<b>Adaptation aux changements climatiques</b>
	GBP : Énergie renouvelable et efficacité énergétique	<b>Énergie et atténuation des changements climatiques</b>
	GBP : Préservation de la biodiversité terrestre et aquatique	<b>Biodiversité</b>
		
	SBP : Accès aux services (sociaux) de base	<b>Santé</b>
	SBP : Accès aux services (sociaux) de base	<b>Éducation</b>
	SBP : Accès aux services (sociaux) de base	<b>Réduction de la pauvreté</b>
	SBP : Création d'emplois	<b>Économie Résiliente</b>
	SBP : Développement et autonomisation socio-économique	<b>Égalité femme-homme</b>
	SBP : Développement et autonomisation socio-économique	<b>Gouvernance Démocratique et Justice</b>
	SBP : Développement et autonomisation socio-économique	<b>Réduction des inégalités sociales</b>
	SBP : Développement et autonomisation socio-économique	<b>Sport et Culture</b>
	SBP : Infrastructures essentielles et abordables	<b>Eau et Assainissement</b>
	SBP : Infrastructures essentielles et abordables	<b>Mobilité</b>
	SBP : Infrastructures essentielles et abordables	<b>Infrastructures numériques</b>
	SBP : Infrastructures essentielles et abordables	<b>Développement Urbain</b>
	SBP : Sécurité Alimentaire	<b>Sécurité alimentaire</b>

## 2 Processus d'identification et de sélection des prêts

Le processus d'identification et de sélection des prêts éligibles s'appuie sur la gouvernance interne de l'AFD et de Proparco, déployant une série de diligences ESG<sup>1</sup> tout au long du « cycle du projet ».

Chaque projet est analysé au regard de la grille d'exclusion générale et propre à l'activité considérée.

Le groupe AFD a mis en place un Comité de suivi des obligations thématiques (COSOT) responsable de la gouvernance du cadre d'émissions. Il se réunit a minima deux fois par an.

## 3 Gestion des fonds

Le produit net de chaque obligation ODD constituera un portefeuille d'obligations ODD. Un montant équivalent au produit net du portefeuille d'obligations ODD sera adossé à un portefeuille de prêts éligibles. Le Groupe maintiendra un coussin de sécurité afin que le produit net des obligations ODD ne dépasse jamais celui du portefeuille de prêts éligibles. Le Groupe s'efforcera d'allouer le produit net des obligations aux prêts éligibles dans l'année civile après l'émission de chaque obligation.

## 4 Reporting

Le groupe AFD s'engage à publier un rapport annuel sur les obligations ODD, jusqu'à la maturité des émissions. Ce rapport présente l'allocation des fonds levés ainsi que des indicateurs d'impact environnemental et social. Le rapport d'allocation et d'impact est revu et validé par le Comité d'obligations ODD. Ce rapport est audité annuellement par un vérificateur externe choisi par le groupe AFD. Il est mis à la disposition des investisseurs sur le site internet du groupe AFD.

Pour évaluer la transparence, la gouvernance et la conformité du cadre obligataire ODD, le groupe AFD a sélectionné Moody's Investors Services. Les résultats de cette évaluation sont contenus dans une Second Party Opinion.

Sur le fondement de ce cadre d'émission obligataire ODD,  
le groupe AFD pourra émettre des obligations ODD (« *SDG Bonds* ») sous plusieurs formats :



### DES OBLIGATIONS CLIMAT

dont 100% des fonds levés sont affectés à des catégories Climat dans la continuité du précédent cadre obligataire climat de l'AFD



### DES OBLIGATIONS SOCIALES

dont 100% des fonds levés sont affectés à des catégories sociales selon les *Social Bond Principles*



### DES OBLIGATIONS DURABLES

dont 100% des fonds levés sont affectés aux catégories éligibles définies dans les *Green Bond Principles* et/ou dans les *Social Bond Principles*



Retrouvez le cadre d'émission ODD détaillé et les caractéristiques de nos émissions sur [notre espace investisseurs](http://notre.espace-investisseurs.com) ([www.afd.fr/fr/espace-investisseurs](http://www.afd.fr/fr/espace-investisseurs)).

<sup>1</sup> ESG : Environnement, social et gouvernance



---

## Pour un monde en commun

---

Le groupe AFD finance, accompagne et accélère les transitions nécessaires pour un monde plus juste et résilient. Il contribue ainsi à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement durable et de solidarité internationale. C'est avec et pour les populations que nous construisons en lien avec nos partenaires des solutions partagées dans plus de 160 pays, ainsi que dans 11 départements et territoires ultramarins français.

Notre objectif ? Concilier développement économique et préservation des biens communs : le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes - hommes, l'éducation ou encore la santé. Nos équipes sont engagées dans plus de 3 600 projets sur le terrain, contribuant ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.



[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

Twitter : @AFD\_France - Facebook : AFDOfficiel - Instagram : afd\_france

5, rue Roland-Barthes -75598 Paris cedex 12 -France

Tél. : +33 1 53 44 31 31